

De la part de l'intersyndicale DGFIP 74 aux élus de la Haute-Savoie

Madame, Monsieur,

Vous êtes élus souvent de territoires ruraux ou défavorisés et connaissez mieux que quiconque l'impact de la disparition des services publics de proximité sur la vie locale.

Combien de fermetures d'écoles, de bureaux de Poste, de centre de secours ont entraîné ensuite la disparition des commerces de proximité ? Et comment assurer l'attractivité d'une petite ville, d'un village quand tous les services ont déserté ?

Vous connaissez les habitants de votre commune, le plus souvent personnellement, et savez, comme nous, que nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de réaliser leurs démarches administratives sur internet, faute d'équipement, mais aussi tout simplement faute d'habitude. Il ne suffit pas de savoir se connecter à internet pour déposer, sans erreur, par exemple sa déclaration de revenus en ligne ou savoir si l'on peut bénéficier de tel ou tel crédit d'impôt.

En tant qu'agents des finances publiques, nous avons pour principale préoccupation de rendre un service public de qualité, gratuit et accessible à tous, à commencer par les plus fragiles.

L'intersyndicale vous avait alerté il y a quelques semaines sur les intentions du ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérald Darmanin de revoir l'implantation des services de la Direction Générale des Finances Publiques et d'en supprimer purement et simplement plusieurs milliers essentiellement dans les zones non métropoles. Nos craintes étaient fondées.

De la « concertation » prétendue, si tenté que ce mot est un sens dans la caricature de communication et des discussions en cours, il est censé ressortir un projet amendé, modifié, qui devait / devrait être transmis à M. Fournel, actuel DG de la DGFIP fin du mois d'octobre ou courant novembre 2019.

A ce jour, selon le projet porté à la connaissance des agents de la DGFIP 74 les services listés ci-dessous vont disparaître soit par fusion soit purement et simplement :

- **3 Services de Publicité Foncière (SPF) à 2 (Annecy et Bonneville) (mission : gestion du fichier immobilier) :**
 - Fusion des SPF de Bonneville / Thonon à Bonneville
- **5 Services des Impôts des Particuliers (SIP) à 4 (Annecy, Annemasse, Thonon et Bonneville), avec une gestion centralisée des frontaliers (missions : gestion de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation) :**
 - Transfert du **SIP Sallanches** au **SIP Bonneville**, avec maintien d'une antenne accueil à Sallanches
 - Regroupement de la gestion des frontaliers au **SIP Annemasse (sujet à valider)**
- **5 Services des Impôts des Entreprises (SIE) à 3 (Annecy, Sallanches et Thonon) (missions : gestion fiscale des entreprises et de leurs impôts et taxes) :**
 - Transfert du **SIE Bonneville** au **SIE Sallanches**
 - Transfert du **SIE Annemasse** au **SIE Thonon**
- **Fermeture du SIP-SIE de Seynod :**
 - Transfert des impôts des particuliers au **SIP de Seynod** et des impôts des professionnels au **SIE Annecy**
- **2 Centres des Impôts Fonciers (CDIF) à 1 (Bonneville) (missions : gestion de la taxe foncière, évaluation des bases des impôts directs locaux, à savoir, la taxe foncière, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises) :**
 - Transfert du **CDIF Annecy et du foncier du SIP Thonon** au **CDIF Bonneville**
- **Transfert du recouvrement des impôt d'État des 14 trésoreries mixtes aux 4 SIP :**
 - Trésoreries de Cluses, La Roche, St Jeoire, Taninges, Chamonix, St-Gervais au SIP Bonneville
 - Trésoreries de Faverges, Frangy, Thônes, Rumilly au SIP Annecy
 - Trésoreries de Reignier, St Julien au SIP Annemasse
 - Trésoreries d'Abondance, Le Biot au SIP Thonon
- **Regroupement de l'activité Secteur Public Local (SPL) des trésoreries dans 6 Services de Gestion Comptable (SGC) incluant celui d'Annecy:**
 - Transfert Secteur Public Local (SPL) des trésoreries de Cluses, La Roche, St Jeoire, Taninges au SGC Bonneville
 - Transfert SPL des trésoreries de Chamonix, St Gervais au SGC Sallanches
 - Transfert SPL des Trésoreries de Faverges, Frangy, Thône, Rumilly au SGC de Rumilly
 - Transfert SPL des Trésoreries de Reignier, St Julien au SGC d'Annemasse
 - Transferts SPL des Trésoreries de Abondance, Le Biot, Evian, Douvaine au SGC de Thonon.
- **Création de 15 conseillers** aux ordonnateurs locaux.

-Les implantations DGFIP disparaissent donc purement et simplement dans les communes suivantes : Cluses, La Roche, St Jeoire, Taninges, Chamonix, St Gervais, Faverges, Frangy, Thône, Reignier, St Julien, Abondance, Le Biot, Evian, Douvaine.

-La réception du public pour la taxe foncière pour tout le département se fera uniquement à Bonneville.

- **Mise en place de 12 permanences en mairie :**
 - Permanences : Cruseilles (déjà mise en place 2019),
 - Permanences : St Jeoire, La Roche, Taninges, St Gervais
 - Permanences : Faverges, Thônes, Reignier, St Julien, Evian, Douvaine, Le Biot
- **9 Maisons Services d'Accueil du Public en Quartiers Prioritaires des Villes (QPV) ou existantes :**
 - MSAP en QPV : Gaillard (mise en place 2019), Cluses
 - MSAP en QPV : Bonneville, MSAP existante: Chamonix
 - MSAP en QPV : Annemasse, St Julien, Thonon
 - MSAP existantes : Frangy, Abondance

Mais la promesse par l'administration de mise en place de permanences en mairie répondant aux réels besoins et surtout pérennes en mairie n'engage que ceux qui y croient.

Quant aux MSAP et futures MFS, il est précisé qu'elles sont totalement exogènes au projet de liquidation du réseau DGFIP et de son actuel maillage territorial.

Il est rappelé également que le département de la Haute-Savoie est sous-doté par rapport à la moyenne nationale en nombre de fonctionnaires (pour un département parmi les plus dynamiques économiquement parlant !) sans compter les postes non pourvus en raison d'un manque d'attractivité pour cause de vie chère.

Pourtant cette première vague de restructurations en annonce de futures avec un démantèlement de la DGFIP telle qu'elle existe, la perte du statut de fonctionnaire de ses agents, et une privatisation partielle de ses missions pourtant régaliennes.

Le Directeur local M. Lévin met en avant le fait que « la DDFIP sera présente dans 25 communes {incluant les MSAP et les points d'accueil / permanences [qui seront tenues dans les nouvelles MFS (Maisons France Services) ?*] du département contre 23 aujourd'hui ». L'annonce de la création de points de contact supplémentaires, sans aucun agent de la DDFIP de manière permanente n'est que de la poudre aux yeux. Au sein des MFS (Maisons France Services), quelle personne (qui plus est, contractuelle) sera / serait capable d'effectuer les démarches que demandera de faire pour son compte, l'usager, auprès, indifféremment, de la DGFIP, de la CAF, de l'assurance vieillesse, de l'assurance maladie, de Pôle Emploi, de la Poste, de l'intérieur, de la justice et du travail ? Avec quelle efficacité ? Ces MFS n'auront pas vocation à accepter des paiements. A certains endroits, c'est après avoir fermé la trésorerie qui s'y trouvait que le Directeur départemental des finances publiques prévoit l'installation d'un point de contact, ponctuel et sans aucune garantie de pérennité.

*{<https://www.gouvernement.fr/2-000-maisons-france-service-d-ici-a-2022>; Circulaire Edouard Philippe du 1^{er} juillet 2019 n° 6094/SG}

Par ailleurs, doit-on rappeler le rapport critique sur le fonctionnement des MSAP par la Cour des Comptes en mars 2019* notamment sur le financement aléatoire et une offre et un niveau de services qu'elle a jugés hétérogènes. Les mêmes causes produiront évidemment les mêmes effets.

*{<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/laces-aux-services-publics-dans-les-territoires-ruraux>}

La vérité, c'est que le projet de liquidation des services de la DGFIP (qui date de 2018, voir de bien avant) n'a strictement rien à voir avec la création des MFS (dont la création résulte du mouvement dit des « gilets jaunes » et des annonces faites par le gouvernement après le « grand débat » du printemps 2019) et qu'au final, l'usager particulier de la Haute-Savoie sera physiquement accueilli, quotidiennement, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, par un agent des finances publiques dans seulement 6 sites contre 22 aujourd'hui ! Ce sera donc plus de distance à parcourir, plus de temps perdu, plus de pollution, plus de risque accidentogène. Quelle proximité pour un département qui reçoit, par exemple, plus de 30 000 personnes uniquement pour la période de renseignements des déclarations d'impôt sur le revenu ?

Au moment où nous écrivons ces lignes, le périmètre des missions partagées entre le comptable et le conseiller territorial n'est pas clairement défini, leurs responsabilités non plus.

En revanche, il est parfaitement établi que ce sont les collectivités qui vont devoir financer les points d'accueil de proximité (locaux, agents, matériels...) ainsi que les bureaux des conseillers, sans garantie de présence de nos services (agents) ni de pérennité.

Cette « réforme » sera extrêmement dommageable pour les élus, les usagers et pour l'exercice de nos missions régaliennes. **Aussi, nous sollicitons un fort soutien de votre part et des interventions auprès du ministre Darmanin et du Directeur départemental des Finances Publiques pour que ce projet ne voit pas le jour (interpellations, dépôt de motions des conseils municipaux, par exemple).** Sachez qu'il est illusoire de penser que des améliorations, qui ne seront, quoi qu'il en soit, que très à la marge du projet actuel, permettront à nos services d'être aussi efficaces, et aussi proches des élus et des usagers qu'aujourd'hui.

Ce projet est et sera clairement un désengagement de l'Etat des territoires (un de plus). Le maintien de notre réseau (dont l'implantation géographique répartie dans tout le 74 n'est pas plus archaïque que la création d'une MFS par canton - lesquels ont été créés en 1789 et redécoupés la dernière fois en 2013 -) ET la création de MFS n'étant en rien contradictoire et/ou incompatible.

N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants et les élus des organisations syndicales pour les rencontrer si vous le souhaitez et/ou si vous avez des questions :

-M. Christine GOURMELON 04.50.69.90.22 ; Thierry DARCQ 04.50.88.40.33 ; Philippe BERTOSSI 04.50.26.79.32
(Co-secrétaires de la section locale 74 de Solidaires Finances Publiques
mail : solidairesfinancespubliques.ddfip74@dgfip.finances.gouv.fr)

-M. Alain BLANC 04.50.69.81.29 co-secrétaire CGT-Finances Publiques 74
mail : cgt.ddfip74@dgfip.finances.gouv.fr

-Mmes Magali DURIEUX-THIMEL 04.50.23.23.97. Nadine HARMON 04.50.23.42.33 (secrétaires départementales adjointes de la section locale 74 de FO DGFIP)
mail : fo.ddfip74@dgfip.finances.gouv.fr

-M. Elena CARTONE 04.50.10.24.48 secrétaire départementale de la Haute-Savoie de la CFTC
mail : cftc.ddfip74@dgfip.finances.gouv.fr et conseillère municipale de la mairie déléguée de Meythet
- Mme(Cécile CALVET-NAZE, 04 50 25 29 19, section CFDT

